

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE**

Numéro SIRET : **20004008700013**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DELLE**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : CCTB**

**ANNEE 2016**

<b>Code INSEE</b> 90012	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE</b> CCTB	<b>CA</b> 2016
----------------------------	---	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8 445
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
0,00	950,49	465,31	0,00

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)</b>
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	99,14%	0,00%
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	6,61%	0,00%
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	13,56%	0,00%
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	94,58%	0,00%
5	Encours de la dette	0,00	0,00

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 725 338,32	G 6 086 984.13
	Section d'investissement	B 428 773.77	H 1 033 337.70
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 159 666.42	I 491 645.96 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		6 313 778.51 = A+B+C+D	7 611 967.79 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 647 258.64	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 647 258.64	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 5 725 338.32	= G+I+K 6 578 630.09
	Section d'investissement	= B+D+F 1 235 698.83	= H+J+L 1 033 337.70
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 961 037.15	= G+H+I+J+K+L 7 611 967.79

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****VUE D'ENSEMBLE****A1****DETAIL DES RESTES A REALISER**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E <b>0,00</b>	K <b>0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F <b>647 258,64</b>	L <b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	168 810,49	0,00
21	Immobilisations corporelles	183 819,59	0,00
23	Immobilisations en cours	294 628,56	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	848 727,00	792 981,92	0,00	0,00	55 745,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 505 000,00	1 479 624,65	0,00	0,00	25 375,35
014	Atténuations de produits	2 337 171,00	2 336 873,58	0,00	0,00	297,42
65	Autres charges de gestion courante	652 000,00	608 452,38	0,00	0,00	43 547,62
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 342 898,00</b>	<b>5 217 932,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 965,47</b>
66	Charges financières	50 000,00	45 517,66	0,00	0,00	4 482,34
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	3 331,18	0,00	0,00	1 668,82
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 397 898,00</b>	<b>5 266 781,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 116,63</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	103 202,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	461 000,00	458 556,95			2 443,05
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>564 202,00</b>	<b>458 556,95</b>			<b>105 645,05</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 962 100,00</b>	<b>5 725 338,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>236 761,68</b>
<b>Pour information</b>		(3)				
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>		0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	20 000,00	40 198,20	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div	344 000,00	377 484,48	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 372 021,00	4 808 248,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	702 034,00	824 469,95	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	24 000,00	24 049,28	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 462 055,00</b>	<b>6 074 449,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 156,22	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 462 055,00</b>	<b>6 078 606,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	8 400,00	8 378,00			22,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 400,00</b>	<b>8 378,00</b>			<b>22,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 470 455,00</b>	<b>6 086 984,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		(3)				
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015</b>		491 645,96				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 400,00	7 080,00	0,00	15 320,00
204	Subventions d'équipement versées	574 443,00	125 843,35	168 810,49	279 789,16
21	Immobilisations corporelles	269 000,00	171 167,19	183 819,59	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	243 000,00	13 103,95	294 628,56	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 108 843,00</b>	<b>317 194,49</b>	<b>647 258,64</b>	<b>144 389,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	103 202,00	103 201,28	0,00	0,72
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>103 202,00</b>	<b>103 201,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,72</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 212 045,00</b>	<b>420 395,77</b>	<b>647 258,64</b>	<b>144 390,59</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	8 400,00	8 378,00		22,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>8 400,00</b>	<b>8 378,00</b>		<b>22,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 220 445,00</b>	<b>428 773,77</b>	<b>647 258,64</b>	<b>144 412,59</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>		159 666,42			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	13 400,00	9 518,20	0,00	3 881,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	475 001,00	300 000,00	0,00	175 001,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>488 401,00</b>	<b>309 518,20</b>	<b>0,00</b>	<b>178 882,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	85 000,00	22 753,53	0,00	62 246,47
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	242 509,00	242 509,02	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>327 509,00</b>	<b>265 262,55</b>	<b>0,00</b>	<b>62 246,45</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>815 910,00</b>	<b>574 780,75</b>	<b>0,00</b>	<b>241 129,25</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	103 202,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	461 000,00	458 556,95		2 443,05
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>564 202,00</b>	<b>458 556,95</b>		<b>105 645,05</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 380 112,00</b>	<b>1 033 337,70</b>	<b>0,00</b>	<b>346 774,30</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015</b>		0,00			

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB</b>	<b>CA 2016</b>
---	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	792 981,92		792 981,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 479 624,65		1 479 624,65
014	Atténuations de produits	2 336 873,58		2 336 873,58
65	Autres charges de gestion courante	608 452,38		608 452,38
66	Charges financières	45 517,66	0,00	45 517,66
67	Charges exceptionnelles	3 331,18	0,00	3 331,18
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	458 556,95	458 556,95
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>5 266 781,37</b>	<b>458 556,95</b>	<b>5 725 338,32</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 378,00	8 378,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	103 201,28	0,00	103 201,28
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	7 080,00	0,00	7 080,00
204	Subventions d'équipements versés	125 843,35	0,00	125 843,35
21	Immobilisations corporelles (6)	171 167,19	0,00	171 167,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	13 103,95	0,00	13 103,95
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>420 395,77</b>	<b>8 378,00</b>	<b>428 773,77</b>
<b>Pour information</b>				<b>159 666,42</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	40 198,20		40 198,20
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	377 484,48		377 484,48
73	Impôts et taxes	4 808 248,00		4 808 248,00
74	Dotations, subventions et participations	824 469,95		824 469,95
75	Autres produits de gestion courante	24 049,28		24 049,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	4 156,22	8 378,00	12 534,22
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>6 078 606,13</b>	<b>8 378,00</b>	<b>6 086 984,13</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015</b>				<b>491 645,96</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	22 753,53	0,00	22 753,53
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	242 509,02		242 509,02
13	Subventions d'investissement	9 518,20	0,00	9 518,20
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	300 000,00	0,00	300 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		458 556,95	458 556,95
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>574 780,75</b>	<b>458 556,95</b>	<b>1 033 337,70</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2015</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>848 727,00</b>	<b>792 981,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 745,08</b>
6042	Achats prestations de services (autres que terr)	201 799,00	163 094,61	0,00	0,00	38 704,39
60611	Eau et assainissement	5 000,00	4 748,66	0,00	0,00	251,34
60612	Énergie - Électricité	45 000,00	35 235,20	0,00	0,00	9 764,80
60622	Carburants	1 500,00	1 596,61	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	15 000,00	17 146,85	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	157,94	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	9 000,00	10 747,35	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	8 280,08	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	491,76	0,00	0,00	508,24
6064	Fournitures administratives	8 000,00	5 545,27	0,00	0,00	2 454,73
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	8 425,96	0,00	0,00	1 574,04
611	Contrats de prestations de services	70 000,00	112 606,56	0,00	0,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	4 000,00	4 201,20	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	2 385,91	0,00	0,00	614,09
6135	Locations mobilières	15 000,00	10 627,60	0,00	0,00	4 372,40
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	630,81	0,00	0,00	0,00
61521	Terrains	20 000,00	13 656,00	0,00	0,00	6 344,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	20 000,00	17 416,05	0,00	0,00	2 583,95
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	1 773,70	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	30 000,00	55 426,18	0,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	60,80	0,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00	619,80	0,00	0,00	2 380,20
6156	Maintenance	50 000,00	54 591,12	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	20 000,00	17 640,23	0,00	0,00	2 359,77
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	1 385,93	0,00	0,00	1 614,07
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	2 558,00	0,00	0,00	3 442,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00	1 423,96	0,00	0,00	76,04
6226	Honoraires	12 000,00	26 781,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	700,00	0,00	0,00	1 300,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	6 802,47	0,00	0,00	8 197,53
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6237	Publications	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6238	Divers	2 000,00	872,40	0,00	0,00	1 127,60
6241	Transports de biens	0,00	264,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	150 000,00	106 644,84	0,00	0,00	43 355,16
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	2 061,51	0,00	0,00	1 938,49
6257	Réceptions	2 000,00	511,30	0,00	0,00	1 488,70

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	7 955,70	0,00	0,00	1 044,30
6262	Frais de télécommunications	11 000,00	10 201,14	0,00	0,00	798,86
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	633,80	0,00	0,00	366,20
6281	Concours divers (cotisations...)	28 928,00	29 073,04	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	7 000,00	7 621,93	0,00	0,00	0,00
62874	A la Caisse des Ecoles	3 000,00	568,00	0,00	0,00	2 432,00
62875	Aux communes membres du GFP	13 000,00	11 247,50	0,00	0,00	1 752,50
62878	A d'autres organismes	22 000,00	25 099,74	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	449,41	0,00	0,00	550,59
63512	Taxes foncières	2 000,00	1 220,00	0,00	0,00	780,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 505 000,00</b>	<b>1 479 624,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 375,35</b>
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattaché	50 000,00	59 218,25	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre du	62 000,00	45 833,20	0,00	0,00	16 166,80
6218	Autre personnel extérieur	465 000,00	475 242,66	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	2 271,94	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	10 000,00	12 378,14	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	1 000,00	1 442,41	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	460 000,00	459 927,37	0,00	0,00	72,63
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	17 000,00	17 121,80	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	110 000,00	123 991,88	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	487,44	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités	0,00	21,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	92 000,00	94 753,06	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	92 000,00	94 979,65	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	9,24	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	90 000,00	51 265,69	0,00	0,00	38 734,31
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	1 310,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	14 000,00	6 134,59	0,00	0,00	7 865,41
6478	Autres charges sociales diverses	4 000,00	3 345,37	0,00	0,00	654,63
6488	Autres charges	36 000,00	29 890,96	0,00	0,00	6 109,04
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>2 337 171,00</b>	<b>2 336 873,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>297,42</b>
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	972 171,00	984 949,78	0,00	0,00	0,00
73918	Autres reversements sur autres impôts locaux	0,00	425,00	0,00	0,00	0,00
73921	Attributions de compensation	905 000,00	895 155,80	0,00	0,00	9 844,20
73923	Reversements sur FNGIR	4 000,00	3 534,00	0,00	0,00	466,00
73925	Fonds de péréquation ressources intercommu	456 000,00	452 809,00	0,00	0,00	3 191,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>652 000,00</b>	<b>608 452,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 547,62</b>
6531	Indemnités	49 000,00	49 071,74	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	2 001,40	0,00	0,00	0,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 000,00	8 081,63	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6541	Créances admises en non-valeur	18 000,00	16 539,96	0,00	0,00	1 460,04
6553	Service d'incendie	282 000,00	281 986,00	0,00	0,00	14,00
65541	Contributions au fonds de compensation des c	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
65548	Autres contributions	0,00	47 730,46	0,00	0,00	0,00
657341	Communes membres du GFP	90 000,00	53 462,00	0,00	0,00	36 538,00
657358	Autres groupements	44 000,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
65738	Autres organismes publics	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associatic	153 000,00	146 579,19	0,00	0,00	6 420,81
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>5 342 898,00</b>	<b>5 217 932,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 965,47</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>45 517,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 482,34</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	45 000,00	41 872,68	0,00	0,00	3 127,32
6688	Autres	5 000,00	3 644,98	0,00	0,00	1 355,02
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>3 331,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 668,82</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	344,20	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	320,00	0,00	0,00	680,00
678	Autres charges exceptionnelles	4 000,00	2 666,98	0,00	0,00	1 333,02
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>5 397 898,00</b>	<b>5 266 781,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 116,63</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>103 202,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sectio</b>	<b>461 000,00</b>	<b>458 556,95</b>			<b>2 443,05</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	461 000,00	458 556,95			2 443,05
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>564 202,00</b>	<b>458 556,95</b>			<b>105 645,05</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>564 202,00</b>	<b>458 556,95</b>			<b>105 645,05</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 962 100,00</b>	<b>5 725 338,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>236 761,68</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>						

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>20 000,00</b>	<b>40 198,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du person	20 000,00	40 198,20	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes</b>	<b>344 000,00</b>	<b>377 484,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7062	Redevances et droits des services à caractère c	45 000,00	47 115,50	0,00	0,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires	250 000,00	287 073,66	0,00	0,00	0,00
70845	Aux communes membres du GFP	21 000,00	22 260,66	0,00	0,00	0,00
70848	aux autres organismes	4 000,00	4 737,70	0,00	0,00	0,00
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	6 000,00	6 903,76	0,00	0,00	0,00
70875	Par les communes membres du GFP	2 000,00	703,45	0,00	0,00	1 296,55
70878	par d'autres redevables	9 000,00	1 427,89	0,00	0,00	7 572,11
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnemen	7 000,00	7 261,86	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 372 021,00</b>	<b>4 808 248,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 725 916,00	2 965 815,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	949 934,00	949 934,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	307 377,00	468 822,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Rés	16 780,00	15 917,00	0,00	0,00	863,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	223 799,00	259 022,00	0,00	0,00	0,00
7321	Attribution de compensation	10 375,00	7 043,00	0,00	0,00	3 332,00
7323	F.N.G.I.R.	137 840,00	141 695,00	0,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>702 034,00</b>	<b>824 469,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74124	Dotation d'intercommunalité	145 372,00	145 373,00	0,00	0,00	0,00
7473	Départements	0,00	42 905,25	0,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	8 000,00	7 132,84	0,00	0,00	867,16
748313	Dotation compensation de la réforme de la taxe	74 504,00	74 504,00	0,00	0,00	0,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe	0,00	794,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe pr	210 000,00	220 267,29	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE e	1 101,00	307,00	0,00	0,00	794,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de	787,00	787,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de	22 270,00	22 270,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	240 000,00	310 129,57	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>24 000,00</b>	<b>24 049,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	16 000,00	15 737,28	0,00	0,00	262,72
758	Produits divers de gestion courante	8 000,00	8 312,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>5 462 055,00</b>	<b>6 074 449,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>4 156,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7714	Recouvrement sur créances admises en non val	0,00	29,97	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de	0,00	193,65	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	3 932,60	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>5 462 055,00</b>	<b>6 078 606,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>8 400,00</b>	<b>8 378,00</b>			<b>22,00</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement tra	8 400,00	8 378,00			22,00
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>8 400,00</b>	<b>8 378,00</b>			<b>22,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB	CA	2016
--	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	5 470 455,00	6 086 984,13	0,00	0,00	0,00
<b>Pour information</b> R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015	491 645,96				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	<b>Stocks</b>	0.00	0,00	0,00	0.00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	22 400.00	7 080,00	0,00	15 320.00
2031	Frais d'études	12 400.00	7 080,00	0,00	5 320.00
2033	Frais d'insertion	5 000.00	0,00	0,00	5 000.00
2051	Concessions et droits similaires	5 000.00	0,00	0,00	5 000.00
204	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	574 443.00	125 843,35	168 810,49	279 789.16
2041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	1 114.00	15 131,34	20 215,77	0.00
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	309 329.00	107 712,01	148 594,72	53 022.27
2041642	SPIC - Bâtiments et installations	264 000.00	0,00	0,00	264 000.00
20422	Privé - Bâtiments et installations	0.00	3 000,00	0,00	0.00
21	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	269 000.00	171 167,19	183 819,59	0.00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10 000.00	0,00	0,00	10 000.00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con.	0.00	3 733,20	0,00	0.00
2138	Autres constructions	0.00	627,62	0,00	0.00
2151	Réseaux de voirie	20 000.00	22 230,96	0,00	0.00
2152	Installations de voirie	0.00	279,72	0,00	0.00
21533	Réseaux câblés	0.00	48 265,38	0,00	0.00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	180 000.00	37 841,52	181 772,49	0.00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00	31 881,12	2 047,10	0.00
21784	Mobilier	4 000.00	0,00	0,00	4 000.00
2181	Installations générales, agencements et aménagements div	40 000.00	2 211,43	0,00	37 788.57
2182	Matériel de transport	10 000.00	0,00	0,00	10 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000.00	0,00	0,00	5 000.00
2184	Mobilier	0.00	17 230,21	0,00	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	0.00	6 866,03	0,00	0.00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	0.00	0,00	0,00	0.00
23	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	243 000.00	13 103,95	294 628,56	0.00
2313	Constructions	243 000.00	13 103,95	294 628,56	0.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 108 843.00</b>	<b>317 194,49</b>	<b>647 258,64</b>	<b>144 389.87</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>103 202.00</b>	<b>103 201,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0.72</b>
1641	Emprunts en euros	103 202.00	103 201,28	0,00	0.72
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>103 202.00</b>	<b>103 201,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0.72</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 212 045.00</b>	<b>420 395,77</b>	<b>647 258,64</b>	<b>144 390.59</b>
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)</b>	<b>8 400.00</b>	<b>8 378,00</b>		<b>22.00</b>
	<b>Charges transférées (6)</b>	<b>8 400.00</b>	<b>8 378,00</b>		<b>22.00</b>
13912	Régions	3 651.00	3 651,00		0.00
13913	Départements	4 419.00	4 419,00		0.00
13918	Autres	330.00	308,00		22.00
041	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>0.00</b>	<b>0,00</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>8 400.00</b>	<b>8 378,00</b>		<b>22.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>1 220 445.00</b>	<b>428 773,77</b>	<b>647 258,64</b>	<b>144 412.59</b>
<b>Pour information</b> <b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>		<b>159 666,42</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	13 400.00	9 518,20	0,00	3 881.80
1321	Etat et établissements nationaux	13 400.00	4 265,70	0,00	9 134.30
1322	Régions	0.00	5 252,50	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	475 001.00	300 000,00	0,00	175 001.00
1641	Emprunts en euros	475 001.00	300 000,00	0,00	175 001.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>488 401.00</b>	<b>309 518,20</b>	<b>0,00</b>	<b>178 882.80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	327 509.00	265 262,55	0,00	62 246.45
10222	F.C.T.V.A.	85 000.00	22 753,53	0,00	62 246.47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	242 509.00	242 509,02	0,00	0.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>327 509.00</b>	<b>265 262,55</b>	<b>0,00</b>	<b>62 246.45</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>815 910.00</b>	<b>574 780,75</b>	<b>0,00</b>	<b>241 129.25</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	103 202.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	461 000.00	458 556,95		2 443.05
28031	Amortissements des frais d'études	1 811.00	1 354,00		457.00
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	1 398.00	941,00		457.00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	66 832.00	66 637,00		195.00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	26 502.00	26 045,00		457.00
28041641	SPIC - Biens mobiliers, matériel et études	66 223.00	65 766,00		457.00
28041642	SPIC - Bâtiments et installations	76 196.00	75 739,00		457.00
280422	Privé - Bâtiments et installations	21 333.00	20 876,00		457.00
28051	Concessions et droits similaires	11 789.00	11 331,05		457.95
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 067.00	610,00		457.00
281316	Equipements du cimetière	0.00	3 592,00		0.00
281318	Autres bâtiments publics	520.00	1 605,00		0.00
28151	Réseaux de voirie	5 898.00	5 441,00		457.00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 566.00	8 109,00		457.00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 660.00	4 746,00		914.00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 411.00	4 953,80		457.20
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	791.00	334,00		457.00
28182	Matériel de transport	15 873.00	15 354,50		518.50
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 456.00	6 148,04		0.00
28184	Mobilier	130 042.00	129 799,96		242.04
28188	Autres immobilisations corporelles	9 632.00	9 174,60		457.40
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>564 202.00</b>	<b>458 556,95</b>		<b>105 645.05</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>564 202.00</b>	<b>458 556,95</b>		<b>105 645.05</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>1 380 112.00</b>	<b>1 033 337,70</b>	<b>0,00</b>	<b>346 774.30</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB	CA 2016
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admini- strations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	--	--	--	--	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	--	--------------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

## REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles												
- Equipements municipaux (2)												
- Equip. non municipaux (c/204) (3)												
- Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Solde d'exécution reporté de N-1												
<b>Total dépenses</b>												
<b>Total recettes</b>												
<b>Solde d'investissement</b>												
<b>RESTE A REALISER au 31/12/N</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>												
<b>Total RAR recettes</b>												
<b>SOLDE RAR d'investissement</b>												

## FONCTIONNEMENT

## REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

<b>Total dépenses</b>												
<b>Total recettes</b>												
<b>Solde de fonctionnement</b>												
<b>RESTE A REALISER au 31/12/N</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>												
<b>Total RAR recettes</b>												
<b>Solde RAR fonctionnement</b>												

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	---------	--	--	--	--	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	--	--------------------------------	-------


(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement



<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2016	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements 2016		Encours restant dû au 31/12/2016
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
	30/04/2014	600 000,00	200 000,00	500,50	200 000,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		600 000,00	200 000,00	500,50	200 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					2 074 640,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 074 640,00									
3348643	CAISSE D EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	24/09/2002		25/02/2003	59 000,00	F		4.89	5.21851		A	X	N	A-1
CAFMAISONROSE	CAF DU TERRITOIRE DE BELFORT	13/06/2003		01/09/2004	30 000,00	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
CAFMAISONROSE1	CAF DU TERRITOIRE DE BELFORT	20/11/2003		01/09/2005	10 640,00	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
CAFLAGRANGE	CAF DU TERRITOIRE DE BELFORT	01/09/2004		01/09/2005	3 200,00	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
3481673	CAISSE D EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	05/12/2006		25/01/2007	135 000,00	F		3.64	3.68629		M	X	N	A-1
87 17865	CAISSE D EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	11/10/2010		15/02/2011	230 000,00	F		3.06	3.05099		A	X	N	A-1
8722415	CAISSE D EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	21/10/2010		25/02/2011	190 000,00	F		2.99	3.00885		T	X	N	A-1
87 09089	CAISSE D EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	20/09/2010		05/02/2011	190 000,00	F		3.21	3.35464		A	X	N	A-1
07143267	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	02/09/2013		13/12/2013	226 800,00	F		3.5	3.55286		T	C	N	A-1
102780312100020	CREDIT MUTUEL MONTREUX-VIEUX	30/06/2014		30/06/2015	700 000,00	F		3.2	3.19824		A	X	N	A-1
9827512	CAISSE D EPARGNE	21/11/2016		25/12/2017	300 000,00	F		1.04	1.04065		A	X	N	A-1
<b>Total général</b>					2 074 640,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		1 531 251,36					103 201,28	41 872,68	0,00	8 981,62
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 531 251,36					103 201,28	41 872,68	0,00	8 981,62
3348643	N	0,00		5 211,80	0,17	F		5.21851	4 968,82	497,84	0,00	216,63
CAFMAISONROSE	N	0,00		9 460,00	5,75	F		0.0	1 580,00	0,00	0,00	0,00
CAFMAISONROSE1	N	0,00		3 920,00	6,75	F		0.0	560,00	0,00	0,00	0,00
CAFLAGRANGE	N	0,00		1 172,00	6,75	F		0.0	169,00	0,00	0,00	0,00
3481673	N	0,00		0,00	0,00	F		3.68629	15 812,55	313,41	0,00	0,00
87 17865	N	0,00		146 868,03	8,17	F		3.05099	14 000,35	4 906,49	0,00	3 931,98
8722415	N	0,00		103 467,33	5,92	F		3.00885	15 517,07	3 384,73	0,00	309,37
87 09089	N	0,00		135 359,61	11,17	F		3.35464	9 131,38	4 638,16	0,00	3 934,68
07143267	N	0,00		177 660,00	11,75	F		3.55286	15 120,00	6 548,86	0,00	310,91
102780312100020	N	0,00		648 132,59	17,50	F		3.19824	26 342,11	21 583,19	0,00	0,00
9827512	N	0,00		300 000,00	20,00	F		1.04065	0,00	0,00	0,00	278,05
<b>Total général</b>		0,00		1 531 251,36					103 201,28	41 872,68	0,00	8 981,62

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

## A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2016 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>														
<b>TOTAL A</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple B</b>														
<b>Option d'échange C</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>														
<b>Autres types de structures F</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	10					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 531 251,36					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2016 après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
<b>Total</b>														

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)</b>	<b>A2.6</b>

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
<b>Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)</b>																	
<b>Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)</b>																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB	CA 2016
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2016 (1)</b>	<b>A2.7</b>

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)								

(1) Inscrive les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)</b>	<b>A2.8</b>

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

<b>CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			16/10/2014
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
Linéaire	Achats ne dépassant pas 1000 euros	2	16/10/2014
Linéaire	Agencem. et aménag. bâtiment, installation électriques téléph.	15	16/10/2014
Linéaire	Appareils de laboratoire	5	16/10/2014
Linéaire	Appareils de levage-ascenseurs	20	16/10/2014
Linéaire	Autres agencements et aménagements de terrains	20	16/10/2014
Linéaire	Bâtiments durables	80	16/10/2014
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10	16/10/2014
Linéaire	Camions et véhicules industriels	8	16/10/2014
Linéaire	Coffre fort	20	16/10/2014
Linéaire	Equipements de garages et ateliers	10	16/10/2014
Linéaire	Equipements des cuisines	10	16/10/2014
Linéaire	Equipements sportifs	15	16/10/2014
Linéaire	Frais études et insertion non suivis de réalisation	5	16/10/2014
Linéaire	Frais recherche et développement	5	16/10/2014
Linéaire	Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10	16/10/2014
Linéaire	Installations de voirie	20	16/10/2014
Linéaire	Installations et appareils de chauffage	15	16/10/2014
Linéaire	Logiciels	2	16/10/2014
Linéaire	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	16/10/2014
Linéaire	Matériel informatique	3	16/10/2014
Linéaire	Matériels classiques	6	16/10/2014
Linéaire	Mobilier	10	16/10/2014
Linéaire	Mobilier de bureau	15	16/10/2014
Linéaire	Organes de régulation (électronique, capteurs...)	6	16/10/2014
Linéaire	Ouvrages courants, tels bassins de décantation, d'oxygénation...	30	16/10/2014
Linéaire	Ouvrages lourds (agglomérations importantes)	50	16/10/2014
Linéaire	Péniche	40	16/10/2014
Linéaire	Plantations	20	16/10/2014
Linéaire	Pompe, appareil électromécanique, instal. chauffage, ventilation	15	16/10/2014
Linéaire	Réseaux assainissement (STEP, ouvrages génie civil)	60	16/10/2014
Linéaire	Subventions équipement bénéficiaire organisme public	15	16/10/2014
Linéaire	Subventions équipement bénéficiaire personne droit privé	5	16/10/2014
Linéaire	Voitures	5	16/10/2014

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		111 602.00	111 579.28
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		103 202.00	103 201.28
1641	Emprunts en euros	103 202.00	103 201.28
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		8 400.00	8 378.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	8 400.00	8 378.00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	111 579,28	647 258,64	159 666,42	918 504,34

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>649 202.00</b>	<b>III 481 310.48</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>85 000.00</b>	<b>22 753.53</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	85 000.00	22 753.53
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(6)</b>		<b>564 202.00</b>	<b>458 556.95</b>
28031	Amortissement des immobilisations	1 811.00	1 354.00
28041411	Amortissement des immobilisations	1 398.00	941.00
28041412	Amortissement des immobilisations	66 832.00	66 637.00
28041582	Amortissement des immobilisations	26 502.00	26 045.00
28041641	Amortissement des immobilisations	66 223.00	65 766.00
28041642	Amortissement des immobilisations	76 196.00	75 739.00
280422	Amortissement des immobilisations	21 333.00	20 876.00
28051	Amortissement des immobilisations	11 789.00	11 331.05
28128	Amortissement des immobilisations	1 067.00	610.00
281316	Amortissement des immobilisations	0.00	3 592.00
281318	Amortissement des immobilisations	520.00	1 605.00
28151	Amortissement des immobilisations	5 898.00	5 441.00
281568	Amortissement des immobilisations	8 566.00	8 109.00
281578	Amortissement des immobilisations	5 660.00	4 746.00
28158	Amortissement des immobilisations	5 411.00	4 953.80
28181	Amortissement des immobilisations	791.00	334.00
28182	Amortissement des immobilisations	15 873.00	15 354.50
28183	Amortissement des immobilisations	5 456.00	6 148.04
28184	Amortissement des immobilisations	130 042.00	129 799.96
28188	Amortissement des immobilisations	9 632.00	9 174.60
024	Produits de cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	103 202.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>481 310.48</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>242 509,02</b>	<b>723 819,50</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 918 504,34</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 723 819,50</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3) -194 684.84</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A</b> <b>LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**SERVICE PENICHE**

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
<b>011</b>	Charges à caractère général	<b>18 727,61</b>	<b>70</b>	Produits des services, du domaine et ventes	<b>1 427,89</b>
60631	Fournitures d'entretien	31,86	70878	par d'autres redevables	1 427,89
60632	Fournitures de petit équipement	2 679,43	<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	<b>14 315,84</b>
6068	Autres matières et fournitures	111,22	752	Revenus des immeubles	14 315,84
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	12 519,31			
6156	Maintenance	430,00			
6161	Assurance multirisques	2 855,79			
6238	Divers	100,00			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>18 727,61</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>15 743,73</b>
<b>042</b>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	<b>10 025,00</b>	<b>042</b>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	<b>8 378,00</b>
6811	<i>Dotations aux amort. des immos incorporelle.</i>	10 025,00	777	<i>Quote-part des subventions d'investissement</i>	8 378,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>10 025,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>8 378,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 752,61</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 121,73</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A</b> <b>LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.2.2</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**SERVICE PENICHE**  
**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	<b>9 131,38</b>			
1641	Emprunts en euros	9 131,38			
<b>21</b>	Opérations d' équipement (hors opérations)	<b>4 087,62</b>			
2138	Autres constructions	627,62			
2158	Autres installations, matériel et outillage tech	260,00			
2188	Autres immobilisations corporelles	3 200,00			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>13 219,00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre secti</b>	<b>8 378,00</b>	<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre secti</b>	<b>10 025,00</b>
13912	Régions	3 651,00	28158	Autres installations, matériel et outillage tech	119,00
13913	Départements	4 419,00	28182	Matériel de transport	9 906,00
13918	Autres	308,00			
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>8 378,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>10 025,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>21 597,00</b>		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>10 025,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Ax.3.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				<b>Recettes issues de la TEOM</b>	
				<b>Dotations et participations reçues</b>	
				<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>Ax.3.2</b>
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	<b>Acquisitions d'immobilisations</b>			<b>Dotations et subventions reçues</b>	
	Opérations d'équipement				
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>			<b>Autres recettes éventuelles</b>	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB	CA	2016
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	<b>A9</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 4581		Intitulé de l'opération : OP COMPTE TIERS DESSERTTE FOREST				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/2016
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR 2015)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	190 802,14	0,00	0,00	0,00	0,00	190 802,14
	190 802,14	0,00	0,00	0,00	0,00	190 802,14
Annulations sur dépenses (c)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a-c)</b>	190 802,14	0,00	0,00	0,00	0,00	190 802,14
<b>RECETTES (b)</b>	172 251,88	0,00	0,00	0,00	0,00	172 251,88
	172 251,88	0,00	0,00	0,00	0,00	172 251,88
Annulations sur recettes (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b-d)</b>	172 251,88	0,00	0,00	0,00	0,00	172 251,88

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES  
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
17/02/2016	ETUDE AMENAGEMENT BASSIN REGULARISATION FOUSSEMAGNE	2 400,00	0,00	5
02/03/2016	PANNEAU PLEXIGLAS MICRO CRECHE FONTAINE	234,00	0,00	2
02/03/2016	CREATION DE CAISSON MAISON SANTE	1 800,00	0,00	15
02/03/2016	POSE DE FILMS MAISON SANTE	720,00	0,00	2
02/03/2016	REPLACEMENT POTEAU INCENDIE SALLE FONTAINE	4 090,14	0,00	20
02/03/2016	PANNEAU PLEXIGLAS RAM	234,00	0,00	2
16/03/2016	MAITRISE OEUVRE POLE MULTISERVICE PHAFFANS	2 034,19	0,00	20
16/03/2016	MAITRISE OEUVRE POLE MULTISERVICES PHAFFANS	1 396,32	0,00	20
29/03/2016	MAITRISE OEUVRE POLE MULTISERVICE PHAFFANS	8 305,44	0,00	20
30/03/2016	FONDS DE CONCOURS SOLDE RENOVATION TOITURE PETITE CHAPELLE	775,00	0,00	15
30/03/2016	FONDS DE CONCOURS SOLDE AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER RD 29	3 750,00	0,00	15
30/03/2016	REPLACEMENT POTEAU INCENDIE RUE DE CUNELIERES FOUSSEMAGNE	5 375,82	0,00	20
30/03/2016	TAXI BUS PERISCOLAIRE EGUENIGUE	300,23	0,00	2
30/03/2016	FONDS DE CONCOURS SOLDE ACHAT REMORQUE BASCULANTE	1 114,16	0,00	15
13/04/2016	FONDS DE CONCOURS ACOMPTE AMENAGEMENT AIRE DE JEUX	3 750,00	0,00	15
13/04/2016	POUBELLES ZONE COMMERCIALE	619,20	0,00	2
09/05/2016	TATAMIS	495,43	0,00	2
23/05/2016	MARQUAGE PARKING CCTB SERVICES TECHNIQUES	468,00	0,00	2
13/06/2016	POUFS PERISCOLAIRE FOUSSEMAGNE	427,20	0,00	2
13/06/2016	ARMOIRE PERISCOLAIRE FOUSSEMAGNE	354,12	0,00	2
13/06/2016	MARQUAGE ROUTIER MONTREUX CHATEAU	2 448,72	0,00	20
14/06/2016	FONDS DE CONCOURS TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES	2 000,00	0,00	15
16/06/2016	CHAISES PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	1 511,14	0,00	10
16/06/2016	ARMOIRE PERISCOLAIRE FOUSSEMAGNE	548,28	0,00	2
18/07/2016	POMPE EAUX CHARGEES POUR BATIMENT SERVICES TECHNIQUES	513,60	0,00	2
18/07/2016	FONDS DE CONCOURS ACOMPTE TRAVAUX DE VOIRIE	5 000,00	0,00	15
18/07/2016	ROBOT PERISCOLAIRE FOUSSEMAGNE	396,00	0,00	2
18/07/2016	VAISSELIER PERISCOLAIRE FOUSSEMAGNE	465,60	0,00	2
18/07/2016	CHAISES POUR PERISCOLAIRE FOUSSEMAGNE	1 046,02	0,00	10
27/07/2016	INSTALLATION ELECTRIQUE PERISCOLAIRE FOUSSEMAGNE	326,40	0,00	2
22/08/2016	CREATION DE PASSAGES PIETONS RUE DE LACOLLONGE A PHAFFANS	13 734,00	0,00	20
22/08/2016	FONDS DE CONCOURS SOLDE TRAVAUX VOIRIE RUE D'AUTRAGE	2 424,00	0,00	15
22/08/2016	FONDS DE CONCOURS SOLDE AMENAGEMENT AIRE DE JEUX	3 750,00	0,00	15
09/09/2016	FOURNITURE ET POSE DE LIGNE DE VIE	3 200,00	0,00	15

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES  
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/09/2016	MISE AUX NORMES RESEAU GAZ	627,62	0,00	2
14/09/2016	TABLEAU BLANC PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	113,17	0,00	2
14/09/2016	CHAISES PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	1 228,08	0,00	10
14/09/2016	TABLES PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	303,12	0,00	2
14/09/2016	TABLES PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	1 233,89	0,00	10
14/09/2016	BANQUETTES PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	233,47	0,00	2
14/09/2016	INSTALLATION CHAUFFAGES PERISCOLAIRE LAGRANGE	3 442,12	0,00	15
14/09/2016	PIANO POUR EMC	1 599,00	0,00	6
14/09/2016	FRIGO POUR PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	282,80	0,00	2
14/09/2016	CHAISES PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	524,66	0,00	2
14/09/2016	CHAUFFEUSES PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	323,52	0,00	2
05/10/2016	BUREAU PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	729,71	0,00	2
05/10/2016	FOUR PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	100,00	0,00	2
05/10/2016	ETUDE SENTIER PEDESTRE ETANG FRAIS	4 680,00	0,00	5
10/10/2016	FONDS DE CONCOURS SOLDE REPLACEMENT LUMINAIRES ET NOUVELLE ALIM	2 183,00	0,00	15
10/10/2016	FONDS DE CONCOURS SOLDE ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION	204,91	0,00	15
10/10/2016	FONDS DE CONCOURS SOLDE ACHAT DIVERS EQUIPEMENTS	2 989,83	0,00	15
10/10/2016	FONDS DE CONCOURS SOLDE CREATION CHEMIN PIETONNIER	6 359,62	0,00	15
10/10/2016	FONDS DE CONCOURS SOLDE TRAVAUX PONT DU CANAL DES BAUCHETS	5 230,05	0,00	15
10/10/2016	BRANCHEMENT ALIMENTATION RESERVE INCENDIE PHAFFANS	951,42	0,00	2
10/10/2016	FONDS DE CONCOURS SOLDE TRAVAUX PONT DE LA MADELEINE	2 387,00	0,00	15
10/10/2016	EXTENSION ALIMENTATION RESERVE INCENDIE PHAFFANS	7 783,93	0,00	20
10/10/2016	INSTALLATION POTEAUX INCENDIE FRAIS	9 511,60	0,00	20
10/10/2016	FONDS DE CONCOURS SOLDE CREATION CHEMIN PIETONNIER	2 097,00	0,00	15
24/10/2016	FONDS DE CONCOURS TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL	7 500,00	0,00	15
24/10/2016	FONDS DE CONCOURS REPLACEMENT FENETRES ECOLE PRIMAIRE	1 010,26	0,00	15
24/10/2016	FONDS DE CONCOURS ACHAT MOBILIER ET COFFRE SECURITE	940,69	0,00	15
24/10/2016	FONDS DE CONCOURS SIGNALISATION ZONE 30	1 367,50	0,00	15
24/10/2016	FONDS DE CONCOURS CLOISONNEMENT PORTE ET REFECTION FACADE ECOLE	1 340,67	0,00	15
24/10/2016	FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DES VERGERS	4 270,05	0,00	15
24/10/2016	FONDS DE CONCOURS INSTALLATION LUMINAIRES	2 677,50	0,00	15
26/10/2016	INSTALLATION VIDEOSURVEILLANCE ECO MONTREUX CHATEAU	4 080,00	0,00	15



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES  
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
26/10/2016	LAVE LINGE PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	349,00	0,00	2
03/11/2016	PANNEAU PENICHE	260,00	0,00	2
23/11/2016	INSTALLATION ELECTRIQUE PERISCOLAIRE EGUENIGUE	1 606,80	0,00	15
23/11/2016	CASIERS PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	2 093,50	0,00	10
23/11/2016	TABLETTES PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	1 800,22	0,00	10
23/11/2016	CLAUTRA PERISCOLAIRE FOUSSEMAGNE	4 294,51	0,00	10
28/11/2016	FONDS DE CONCOURS FOURNITURE ET POSE DALLE HANGAR	2 220,68	0,00	15
28/11/2016	PANNEAU RESERVE INCENDIE PHAFFANS	279,72	0,00	2
28/11/2016	FLUTE TRAVERSIERE EMC	639,00	0,00	2
28/11/2016	VISIOPHONE PERISCOLAIRE MONTREUX CHATEAU	996,00	0,00	2
28/11/2016	INSTALLATION POTEAU INCENDIE REPPE	6 093,61	0,00	20
28/11/2016	FONDS DE CONCOURS OPERATION TRAVAUX ACCESSIBILITE	1 881,00	0,00	15
28/11/2016	FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE VOIRIE	10 000,00	0,00	15
28/11/2016	FONDS DE CONCOURS MISE EN PLACE D'UN ABRI BUS	732,65	0,00	15
28/11/2016	FONDS DE CONCOURS REVISION DU POS PLU	2 899,16	0,00	15
28/11/2016	FONDS DE CONCOURS ELABORATION PLU	3 750,00	0,00	15
28/11/2016	FONDS DE CONCOURS ACCESSIBILITE MAIRIE	5 031,00	0,00	15
28/11/2016	FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE VOIRIE	5 000,00	0,00	15
29/11/2016	SUBVENTION CREATION SIEGE SOCIAL ERCISOL	3 000,00	0,00	5
12/12/2016	FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT RUE DE L'ECOLE	8 750,00	0,00	15
12/12/2016	FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT TROTTOIRS	5 000,00	0,00	15
12/12/2016	FONDS DE CONCOURS ACQUISITON TONDEUSE	1 937,50	0,00	15
12/12/2016	FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT CHEMINS PIETONNIERS	5 000,00	0,00	15
12/12/2016	RETABLISSEMENT LIMITE RESERVE INCENDIE FONTENELLE	1 368,00	0,00	
12/12/2016	MARQUAGE ROUTIER ZONE COMMERCIALE BESSONCOURT	5 112,24	0,00	20
12/12/2016	FONDS DE CONCOURS ENROBES RUE DU MOULIN	3 722,00	0,00	15
12/12/2016	FONDS DE CONCOURS RACORDEMENT MAIRIE AU RESEAU ASSAINISSEMENT	729,67	0,00	15
13/12/2016	FONDS DE CONCOURS CREATION TROTTOIRS GRANDE RUE	333,00	0,00	15
13/12/2016	FONDS DE CONCOURS INSTALLATION TABLEAU ELECTRIQUE ET THERMOSTAT	1 235,00	0,00	15
13/12/2016	FONDS DE CONCOURS ACHAT DE TONDEUSE	1 500,00	0,00	15
13/12/2016	CREATION CITERNE PHAFFANS	27 046,20	0,00	20
21/12/2016	REFACTURATION TRAVAUX RESEAU FIBRE OPTIQUE FONTENELLE PETIT CROI	48 265,38	0,00	20
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>317 239,04</b>	<b>0.00</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>A10.1</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b> <b>ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION</b>	<b>A10.2</b>

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

<b>Pour mémoire</b>		<b>Crédits ouverts (BP + DM)</b>
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A10.4

VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES  
 ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit				
			0.00	
Mise à disposition				
			0.00	
Affectation				
			0.00	
Mises en concession ou affermage				
			0.00	
Divers				
			0.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A10.5

VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES  
 ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB	CA 2016
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A11</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Dépenses Mandats émis</b>	<b>Recettes Titres émis</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	<b>Montant</b>
<b>Recette 72 (I)</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 078 606,13</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	

**ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN  
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION  
GLOBALE****FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE  
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)**

Libellé du fonds européen géré : .....

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(\*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(\*\*) Hors dépenses d'assistance technique.

(\*\*\*) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.



## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

## IV - ANNEXES

## IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

## B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	I=A+B+C-D	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	II	<b>6 078 606,13</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	I/II	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.  
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(article L. 2313-1 du CGCT)**

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
Associations		
ASSOCIATION SITE MEDIEVAL MONTREUX CHATEAU	3 000.00€	CREATION D'UNE PASSERELLE
Entreprises		
ERCISOL	3 000.00€	CREATION SIEGE SOCIAL
<b>Personnes de droit public</b>		
Communes		
ANGEOT COMMUNE	8 181.75€	TRAVAUX DE VOIRIE
ANGEOT COMMUNE	5 347.50€	CREATION ABRI
ANGEOT COMMUNE	3 847.50€	TROTTOIRS RUE DE L'ECOLE
AUTRECHENE COMMUNE	2 424.00€	TRAVAUX VOIRIE RUE ATRAGE
AUTRECHENE COMMUNE	5 031.00€	ACCESSIBILITE MAIRIE
AUTRECHENE COMMUNE	2 545.00€	TRAVAUX SALLE DE BAIN LOGEMENT COMMUNAL
AUTRECHENE COMMUNE	7 500.00€	ELABORATION DU PLAN D'URBANISME
BESSONCOURT COMMUNE	17 500.00€	AMENAGEMENT TROTTOIRS RUE DES VIOLETTES
BETHONVILLIERS COMMUNE	10 000.00€	AMENAGEMENT TROTTOIRS RUE DE LA MADELEINE
CUNELIERES COMMUNE	10 000.00€	REFECTION ET AMENAGEMENT TROTTOIRS
EGUENIGUE COMMUNE	732.65€	MISE EN PLACE D'UN ABRI BUS
EGUENIGUE COMMUNE	940.69€	ACHAT MOBILIER ET COFFRE DE SECURITE
EGUENIGUE COMMUNE	1 719.46€	TRAVAUX SYLVICOLES EN FORET
EGUENIGUE COMMUNE	204.91€	PANNEAUX DE SIGNALISATION
EGUENIGUE COMMUNE	1 337.50€	AMENAGEMENT VOIRIE IMPASSE FONTAINE AUX PLUMES
EGUENIGUE COMMUNE	2 183.00€	REMPLACEMENT LUMINAIRES EN NOUVELLE ALIMENTATION RUE DES ROCHES
EGUENIGUE COMMUNE	838.50€	MISE EN PLACE BORDURE
EGUENIGUE COMMUNE	1 937.50€	ACQUISITION TONDEUSE
FONTAINE COMMUNE	10 802.00€	ACHAT MOBILIER POUR SALLE POLYVALENTE
FONTENELLE COMMUNE	5 798.33€	REVISION DU PLU
FONTENELLE COMMUNE	729.67€	RACCORDEMENT DU BATIMENT MAIRIE AU RESEAU ASSAINISSEMENT
FONTENELLE COMMUNE	3 722.00€	ENROBES RUE DU MOULIN
FOUSSEMAGNE COMMUNE	2 311.66€	RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS
FOUSSEMAGNE COMMUNE	10 000.00€	REALISATION TERRAIN MULTISPORTS
FRAIS COMMUNE	10 000.00€	TRAVAUX DE VOIRIE
LACOLLONGE COMMUNE	2 387.00€	TRAVAUX PONT DE LA MADELEINE
LACOLLONGE COMMUNE	2 989.83€	DIVERS EQUIPEMENTS
LACOLLONGE COMMUNE	5 230.50€	TRAVAUX PONT DU CANAL DES BAUCHETS
LAGRANGE COMMUNE	9 980.00€	INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES CARREFOUR RD12 ET GARDERIE
LAGRANGE COMMUNE	7 200.90€	AMENAGEMENT PARKING
LARIVIERE COMMUNE	2 764.60€	ACHAT D'UN FILET PARE BALLON
LARIVIERE COMMUNE	5 874.50€	ACCESSIBILITE DE L'EGLISE
LARIVIERE COMMUNE	1 500.00€	ACHAT DE TONDEUSE

## IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
 (article L. 2313-1 du CGCT)**

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MENONCOURT COMMUNE	6 359.62€	CREATION CHEMIN PIETONNIER
MENONCOURT COMMUNE	5 556.36€	ACHAT VEHICULE UTILITAIRE
MENONCOURT COMMUNE	1 421.52€	ACCESSIBILITE MAIRIE
MENONCOURT COMMUNE	2 677.50€	INSTALLATION DE LUMINAIRES
MONTREUX CHATEAU COMMUNE	10 836.56€	REFECTION PARKING ECOLE
NOVILLARD COMMUNE	10 000.00€	AMENAGEMENT CHEMINS PIETONNIERS
PETIT CROIX COMMUNE	4 934.00€	AMENAGEMENTS DE SECURITE
PETIT CROIX COMMUNE	4 270.05€	AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DES VERGERS ET DU COUDRA
PETIT CROIX COMMUNE	6 010.00€	AMENAGEMENTS DE SECURITE
PHAFFANS COMMUNE	2 097.00€	CREATION CHEMIN PIETONNIER
PHAFFANS COMMUNE	1 235.00€	INSTALLATION TABLEAU ELECTRIQUE ET THERMOSTAT AMBIANCE SALLE DE CLASSE
PHAFFANS COMMUNE	1 367.50€	SIGNALISATION ZONE 30 BANDES RUGUEUSES
PHAFFANS COMMUNE	1 010.26€	REPLACEMENT FENETRES ECOLE PRIMAIRE
PHAFFANS COMMUNE	2 000.00€	TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES
PHAFFANS COMMUNE	2 224.10€	ACCESSIBILITE TOILETTES ECOLE PRIMAIRE
PHAFFANS COMMUNE	1 340.67€	CLOISONNEMENT PORTE ET REFECTION FACADE ECOLE
PHAFFANS COMMUNE	2 148.47€	MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP
VAUTHIERMONT COMMUNE	10 000.00€	TRAVAUX DE VOIRIE
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>245 050,56</b>	



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

<b>Libellé de la recette :</b>							
<b>Reste à employer au 01/01/N :</b>							
<b>Recettes</b>				<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N :</b>							

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>	0,00
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>TOTAL Dépenses</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>	

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>6</b>	<b>0,29</b>	<b>6,29</b>	<b>6,29</b>	<b>0</b>	<b>6,29</b>
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Attaché Territorial	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif de 1ère cl	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif de 2ème cl	C	2	0,29	2,29	2,29	0	2,29
Adjoint administratif ppal 2e cl	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>1</b>	<b>1,99</b>	<b>2,99</b>	<b>2,79</b>	<b>0</b>	<b>2,79</b>
Adjoint technique 1ère classe	C	0	0,72	0,72	0,72	0	0,72
Adjoint technique 2ème classe	C	0	0,97	0,97	0,97	0	0,97
Adjoint technique ppal 1ère cl	C	1	0	1	0,8	0	0,8
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	0	0,3	0,3	0,3	0	0,3
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0</b>	<b>1,78</b>	<b>1,78</b>	<b>1,78</b>	<b>0</b>	<b>1,78</b>
Assistant enseignement artistique principal 1ère classe	B	0	0,2	0,2	0,2	0	0,2
Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	B	0	1,58	1,58	1,58	0	1,58
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>4</b>	<b>8,63</b>	<b>12,63</b>	<b>11,89</b>	<b>0</b>	<b>11,89</b>
Adjoint d'animation 1ère classe	C	0	0,57	0,57	0,57	0	0,57
Adjoint d'animation 2ème classe	C	3	8,06	11,06	10,32	0	10,32
Adjoint d'animation ppal 2ème cl	C	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>11</b>	<b>12.69</b>	<b>23.69</b>	<b>22.75</b>	<b>0</b>	<b>22.75</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016</b>	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLEUL BOURBEUSE - 90 - CCTB</b>	<b>CA 2016</b>
---	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2016</b>	<b>C1.2</b>

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT. )

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**1 - CCTB**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 380 112.00	588 440.19	647 258.64	144 413,17
RECETTES	1 380 112.00	1 033 337.70	0.00	346 774,30
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	5 962 100.00	5 725 338.32	0.00	236 761,68
RECETTES	5 962 100.00	6 578 630.09	0.00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

**2 - ASSAINISSEMENT (1)**

<b>BUDGET : ASSAINISSEMENT N°SIRET : 20004008700021</b>				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 847 683.34	1 212 744.05	49 928.73	585 010,56
RECETTES	1 847 683.34	883 034.82	698 520.00	266 128,52
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 126 069.91	767 142.21	0.00	358 927,70
RECETTES	1 126 069.91	1 319 334.78	0.00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.  
(2) Y compris les rattachements.

**2 - LOTISSEMENT LES ERRUES (1)**

<b>BUDGET : LOTISSEMENT LES ERRUES N°SIRET : 20004008700039</b>				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	760 386.00	56 666.89	0.00	703 719,11
RECETTES	760 386.00	0.00	0.00	760 386,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	730 458.00	25 437.13	0.00	705 020,87
RECETTES	730 458.00	25 438.00	0.00	705 020,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.  
(2) Y compris les rattachements.

**2 - LOTISSEMENT SENARMONT (1)**

<b>BUDGET : LOTISSEMENT SENARMONT N°SIRET : 20004008700054</b>				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 057 880.00	6 812.50	0.00	1 051 067,50
RECETTES	1 057 880.00	97 745.00	0.00	960 135,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 044 760.00	13 787.11	0.00	1 030 972,89
RECETTES	1 044 760.00	256 501.06	0.00	788 258,94

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.  
(2) Y compris les rattachements.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**2 - Maison de santé (1)**

<b>BUDGET : Maison de santé N°SIRET : 20004008700047</b>				
<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)</b>	<b>Réalisations - mandats ou titres (2)</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	79 400.00	7 039.67	0.00	72 360,33
RECETTES	79 400.00	79 400.88	0.00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
RECETTES	0.00	1 560.76	0.00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.  
(2) Y compris les rattachements.

**2 - ORDURES MENAGERES (1)**

<b>BUDGET : ORDURES MENAGERES N°SIRET : 20004008700062</b>				
<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)</b>	<b>Réalisations - mandats ou titres (2)</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	144 745.00	122 205.98	18 104.06	4 434,96
RECETTES	154 745.00	10 000.00	0.00	144 745,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 048 841.00	906 776.42	0.00	142 064,58
RECETTES	1 048 841.00	990 590.58	0.00	58 250,42

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.  
(2) Y compris les rattachements.

**2 - ZONE ARTISANALE LA GLACIERE (1)**

<b>BUDGET : ZONE ARTISANALE LA GLACIERE N°SIRET : 20004008700088</b>				
<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)</b>	<b>Réalisations - mandats ou titres (2)</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	27 700.00	865.84	0.00	26 834,16
RECETTES	27 700.00	0.00	0.00	27 700,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	39 900.00	1 209.80	0.00	38 690,20
RECETTES	39 900.00	39 575.16	0.00	324,84

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.  
(2) Y compris les rattachements.

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES  
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)</b>	<b>Réalisations - mandats ou titres (1)</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	5 297 906.34	1 994 775.12	715 291.43	2 587 839,79
RECETTES	5 307 906.34	2 103 518.40	698 520.00	2 505 867,94
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	9 952 128.91	7 439 690.99	0.00	2 512 437,92
RECETTES	9 952 128.91	9 211 630.43	0.00	740 498,48
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>15 250 035,25</b>	<b>9 434 466,11</b>	<b>715 291,43</b>	<b>5 100 277,71</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>15 260 035,25</b>	<b>11 315 148,83</b>	<b>698 520,00</b>	<b>3 246 366,42</b>

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES</b>	<b>C3.6</b>

**1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2015)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				

**2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2015)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>TOTAL</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président, Michel Nardin,  
 A ....., le .....  
 Le Président, Michel Nardin,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session .....  
 A ....., le .....

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice :  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES : Pour :  
           Contre :  
           Abstention :

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Président, Michel Nardin, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....



## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser

p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – AUTRES ANNEXES

**Jointes** **Sans Objet**

### A - Eléments du bilan

p.19 A1 - Présentation croisée par fonction

p.22 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

p.24 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

p.25 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.26 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.28 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.29 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.30 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.32 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

p.33 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

p.34 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

p.35 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

p.36 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.37 A4 - Etat des provisions

p.38 A5 - Etalement des provisions

p.39 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.40 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.41 A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement

p.42 A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement

p.43 A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

p.44 A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

p.45 A8 - Etat des charges transférées

p.46 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

p.47 A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)

p.51 A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)

p.52 A10.3 - Opérations liées aux cessions

p.53 A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)

p.54 A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)

p.55 A11 - Etat des travaux en régie

p.56 A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

### B - Engagements hors bilan

p.57 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

p.58 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.59 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

p.60 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.61 B1.5 - Etat des autres engagements donnés

p.62 B1.6 - Etat des engagements reçus

p.63 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

p.65 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.66 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

p.67 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

### C - Autres éléments d'informations

p.68 C1.1 - Etat du personnel

p.70 C1.2 - Action de formation des élus

p.71 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.72 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

p.73 C3.2 - Liste des établissements publics créés

p.74 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

p.75 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

p.76 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

p.78 C3.6 - Identification des flux croisés

### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.79 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.80 D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)